

ARRÊTÉ DU MAIRE
PORTANT SUR LA CIRCULATION ALTERNEE

Le Maire de la commune d'Alignan-du-Vent,
Vu le code de la voirie routière,
Vu les articles L 2212-2, L2213-1 et L2213-2 du Code Général des collectivités
Territoriales,
En raison du Marché de Noël : Rue de l'Amour

ARRÊTE

Article 1 :

En raison du Marché de Noël, du samedi 10 décembre minuit au dimanche 11
décembre 2022 19h, la circulation sera alternée rue de l'Amour.

Article 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place.

Article 3 :

Madame La Secrétaire de Mairie, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
de Pézenas, sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du
présent arrêté qui sera publié.

Fait à Alignan-du-Vent,
Le 08 décembre 2022

Publié le

Le Maire

Christophe PASTOR



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**ARRÊTÉ DU MAIRE PORTANT SUR LA CIRCULATION ET
LE STATIONNEMENT**

Le Maire de la commune d'Alignan-du-Vent,
Vu la loi n° 82-213 du 21 mai 2021 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu les articles L 2212-2, L2213-1 et L2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu que des accidents et encombrements pourraient se produire dans certaines voies si la circulation et le stationnement n'y étaient pas réglementés.

ARRÊTE

Article 1:

La circulation et le stationnement sont interdits rue de la Ville, Rue Pierre Vidal et Place de la Mairie du samedi 10 décembre minuit au dimanche 11 décembre 2022 à 19 heures en raison du marché de Noël.

Des barrières seront installées pour matérialiser les interdictions.

Article 2:

Madame la Secrétaire de Mairie, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pézenas, sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera publié.

Fait à Alignan-du-Vent
Le 08 décembre 2022

Publié le

Le Maire

Christophe PASTOR



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pastor', is written over a circular blue official stamp of the Mairie d'Alignan-du-Vent.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.